



Comité d'éthique, de déontologie et de saisine disciplinaire

Note sur la procédure suivie par la FFBillard pour la labellisation PSF 2022

En tant que président du comité d'éthique et de déontologie, j'ai été associé à toutes les étapes de la procédure de labellisation PSF 2022 :

- Appel à projets auprès des ligues, des comités départementaux et des clubs ;
- Appel public à candidatures pour faire partie de la commission PSF 2022 ;
- Constitution de binômes au sein de la commission – répartition des dossiers reçus entre binômes ;
- Evaluation séparée des projets sur des critères précis de notation ;
- Mise en commun au cours de deux réunions plénières : harmonisation des évaluations et premières propositions d'attribution de subventions en prenant en compte les critères définis par l'ANS ;
- Demande de pièces manquantes auprès de plusieurs porteurs de projets ; compte tenu du nombre limité de dossiers déposés, cette démarche a été initiée à titre exceptionnel pour rattraper de bons dossiers mais administrativement incomplets (oublis, mauvaise compréhension des consignes, ...) ;
- Nouvelle mise en commun en réunion plénière et finalisation des propositions d'attribution de subventions.

Le compte rendu général des travaux réalisés pour la campagne Labellisation PSF 2022 qui m'a été communiqué décrit de manière précise et exacte chacune des étapes ci-dessus.

Les règles éthiques et déontologiques spécifiques à ce type de procédure ont été scrupuleusement respectées par la fédération :

- Transparence : appel public à candidatures ; composition de la commission validée par le comité directeur et rendue publique ; mise en commun des évaluations au sein de la commission ; courriers adressés aux ligues et CDB rappelant les principes qui ont guidé les travaux de la commission...;
- Neutralité et impartialité : répartition des dossiers entre les binômes pour éviter toute position présentant des risques de conflits d'intérêts, ...
- Obligation de moyens : 5 binômes pour 32 dossiers et 41 actions proposées, soit au maximum 9 actions à évaluer par binôme sur une période de 6 semaines.

Nota : il a pu être gênant, lors des conférences plénières, qu'un membre de la commission, porteur de projet, même s'il est tenu de ne pas s'exprimer sur son dossier, puisse assister aux échanges le concernant. J'ai donc proposé à Marc Massé, DTN, d'imaginer pour le PSF 2023 une procédure pour faire sortir temporairement de la salle virtuelle de la visio-conférence tout membre dont le dossier est traité par la commission.

Hormis ce point particulier à améliorer en 2023, compte tenu des éléments ci-dessus, en tant que représentant du comité d'éthique, de déontologie, je m'associe sans réserve aux travaux réalisés par la commission, et ainsi à la liste des structures labellisées et aux montants proposés à la validation de l'ANS.

Philippe Zwaenepoel

Président du comité d'éthique et de déontologie